

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai, les membres du Comité syndical se sont réunis à TARON SADIRAC VIELLENAVE sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	2
Dont représentés	0
Votants	20
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents : Mmes BITAILLOU FRANCOISE, DUFRECHE MARIE-HELENE, MAILLOT MARIE CHRISTINE, PLANTE MICHELE
Mrs CAU-MIL THIERRY, CAZALIS JEAN, CERISERE JEAN-JACQUES, COSTADOAT PIERRE, ERIZABAL CHRISTOPHE, GUIRAUT JEAN, HUBERT MARTIN, JONVILLE BERNARD, LACOSTE PIERRE, LAHORE CHRISTOPHE, LAHORE JEAN-PAUL, LECHON ALAIN, MARTENS CARLE, MICHEL DOMINIQUE, MONSEGU MICHEL, PELANNE CHARLES

Etaient excusés : Mme ARGILAGA MARIE-CLAUDE
Mrs LANNUSSE-CAZALE ANDRE, PAULIEN RENE

Secrétaire de séance : MAILLOT MARIE CHRISTINE

N°2018-E8 – FINANCES – AIDE A LA FORMATION

RAPPORT

En 2015, l'ex-Communauté de Communes du Canton de GARLIN avait décidé d'octroyer à Maroussia LOYSE, toujours actuellement agent du Syndicat, une prise en charge de 50% du financement d'un CAP Petite Enfance. Le coût global s'élevait à 1248 € soit une participation de 624 € par chacune des parties. Mlle LOYSE a déjà perçu 442€. Le solde s'élève à 182 €.

Considérant que l'engagement pris se doit d'être respecté, Mme la Présidente demande au Comité Syndical l'accord d'une prise en charge de fin de formation pour Mlle LOYSE à hauteur de 182.00 €.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'aide à la formation au profit de Mlle LOYSE pour un montant de 182.00 €,

PRECISE que le remboursement sera effectué directement auprès de l'agent et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'année en cours

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE



**SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/06/2018